

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Numéro de dossier
PRQ-

Adresse du bâtiment _____

Intervention

- Volet II – RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE
 Volet VI – MAISONS LÉZARDÉES

Propriétaire

Nom du propriétaire (1)	Nom du propriétaire (2)
Adresse (numéro civique, rue)	Adresse (numéro civique, rue)
Ville, province, code postal	Ville, province, code postal
Téléphone	Téléphone
Courriel	Courriel

Information sur l'immeuble

Adresse (numéro civique, rue)	Numéro de lot		
Ville, province, code postal			
Type de bâtiment	<input type="checkbox"/> Isolé	<input type="checkbox"/> Jumelé	<input type="checkbox"/> Contigu
		<input type="checkbox"/> Autre	
Propriétaire occupant	Bâtiment sinistré	Année de construction	Date d'achat de la propriété
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Type de fondation	Domages à la fondation, si applicable	Nombre de pieux destinés à stabiliser les fondations	

Identification des logements et chambres

Numéro civique / appartement / chambre	PO : Propriétaire LO : Locataire LV : Logement vacant CH : Chambreur CV : Chambre vacant	Locataire / chambreur informé par écrit Oui Non N/A	Montant du loyer / unité de logement, si applicable	Montant maximum des travaux admissibles / unité de logement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
TOTAL :				(A)
(ou montant d'aide financière maximale par bâtiment selon le type d'intervention)				

Calcul de l'aide financière

Coûts admissibles (B)	Proportion (%) PRQ selon volet (C)	[50 %]	Calcul de l'aide financière (B x C) (D)	Montant maximum aide financière (A)
Aide financière admissible : (moins entre A et D)				(E)

Conditions et exigences du programme

1	Les travaux doivent être réalisés après l'émission du certificat d'admissibilité et du permis ou certificat émis par la Ville
2	Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur titulaire de la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et des numéros de remise des taxes applicables (TPS et TVQ). L'entrepreneur ne doit pas être inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
3	L'exécution des travaux doit être conforme aux règles de l'art et les matériaux doivent être neufs et de qualité standard par opposition à des matériaux de mauvaise qualité ou de luxe.
4	Les travaux doivent débuter au plus tard six (6) mois après l'émission du certificat d'admissibilité et être exécutés au plus tard douze (12) mois après l'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation de la Ville.
5	Les travaux ne peuvent faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre programme de la Société d'habitation du Québec, sauf s'ils sont exécutés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec.
6	Le propriétaire a remis tous les documents requis à l'autorité compétente au plus tard soixante (60) jours suivant l'ouverture du dossier.
7	Le propriétaire ne peut ni transformer le bâtiment, ni en changer, même en partie, sa vocation résidentielle, et ce, sur une période de douze (12) mois, calculée à partir de la date de versement de l'aide financière (émission du chèque).
8	Le propriétaire perd le droit aux bénéfices du programme et doit rembourser à la Ville tout montant reçu lorsqu'il a fait une fausse déclaration ou lorsque l'octroi de l'aide financière a été révoqué ou est devenu caduque.

Déclaration du propriétaire

Je, soussigné(e), **déclare** être propriétaire en titre de l'immeuble ci-haut décrit et je demande à bénéficier du programme de Rénovation Québec pour l'intervention (volet) ci-haut mentionnée.

Je déclare être informé de toutes les conditions et exigences du règlement relatif au programme d'aide financière dans le cadre du Programme Rénovation Québec (PRQ) et je m'engage à les respecter.

Je déclare que le bâtiment ne fait l'objet d'aucune procédure remettant en cause le droit de propriété de ce bâtiment.

J'atteste que les travaux admissibles n'ont fait l'objet d'aucune aide financière provenant d'un autre programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ), à l'exception des programmes Accèslogis Québec et Logement abordable Québec.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents annexés sont véridiques et complets.

Signature du propriétaire (1)

Nom (lettres moulées)	Signature	AAAA – MM – JJ
-----------------------	-----------	----------------

Signature du propriétaire (2)

Nom (lettres moulées)	Signature	AAAA – MM – JJ
-----------------------	-----------	----------------

Signature du responsable

Nom	Signature	AAAA – MM – JJ
-----	-----------	----------------